

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 21 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, vingt et un avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MERIAUX, Maire.

Étaient présents : Madame et Messieurs les membres en exercice.

Étaient excusés : M. Beurrier Kathy

Madame Turlin Christelle est présente pour la présentation des comptes et budgets.

M. MOREL a été élu secrétaire de séance

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une décision à prendre sur le choix du prestataire de service pour l'établissement du PLU. La totalité des membres présents est d'accord pour ajouter ce point à l'ordre du jour.

I – LECTURE DU CR DE LA PRECEDENTE REUNION

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil du 11 février dernier, il n'y a pas de remarques particulières et il est adopté à l'unanimité.

II – CR DES PARTICIPATIONS AUX DIFFERENTES REUNIONS

- 1) Assainissement individuel par M. Mauvezin F.: la commission assainissement est d'accord pour que la compétence assainissement individuel soit reprise par l'intercommunalité de Fismes Ardre et Vesle. Cette reprise de compétence doit être présentée pour acceptation au conseil communautaire.
- 2) Assainissement collectif par M. Mauvezin F. : la commission n'envisage pas de baisse du prix de l'eau.
- 3) Ecole de Courlandon par M. MOREL P. : le dernier conseil d'école refait apparaître des demandes vieilles de 10 ans (exemple : présence de la benne à verres). La réponse du conseil n'a pas changé, il suffit de reprendre les comptes rendus de l'époque.

III – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 21015 (BUDGET GENERAL ET CCAS)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et

- celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

IV – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 (BUDGET GENERAL ET CCAS)

Budget général

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée et l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu le compte de gestion visé et transmis par le trésorier de Fismes,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE :

- de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou-)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultat propre à l'exercice	90 220,57	114 610,70	+ 24 390,13
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		161 903,42	+ 161 903,42
	Excédent ou déficit global	90 220,57	276 514,12	+ 186 293,55

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou-)
SECTION D' INVESTISSEMENT	Résultat propre à l'exercice	29 199,80	15 496,84	-13 702,96
	Solde antérieur reporté (ligne 001)		25 071,28	25 071,28
	Solde d'exécution positif ou négatif	29 199,80	40 568,12	+11 368,32

Restes à réaliser Au 31 décembre	Fonctionnement			
	Investissement			

RESULTAT CUMULES (y compris RAR)	119 420,37	317 082,24	+ 197 661,87
---	-------------------	-------------------	---------------------

- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents compte,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **CCAS**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric MAUVEZIN, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Philippe MERIAUX, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ANNEXE POUR		CCAS		
		Dépenses	Recettes	Soldes
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2015	1 213,27		- 1 213,27
	Résultats antérieurs reporté (ligne 002 du BP ou du BS 2015)		819,04	+ 819,04
	Résultat à affecter			-394,23
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2015			
	Résultats antérieurs reporté (ligne 001 du BP ou du BS 2015)			
	Solde global d'exécution			
Restes à réaliser au 31 décembre 2015	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultats cumulés 2015 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		1 213,27	819,04	-394,23

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° de reconnaître la sincérité des restes à réalisés inscrits

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

V – AFFECTATION DU RESULTAT 2015 DU BUDGET GENERAL

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 25 071,28 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 161 903,42 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 13 702,96 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 24 390,13 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 132 621,00 €

En recettes pour un montant de : 39 700,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 81 552,68 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 81 552,68 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 104 740,87 €

VI – VOTE DES SUBVENTIONS AUX DIFFERENTES ASSOCIATIONS

Le tableau des subventions est présenté par Mme TURLIN. Certaines subventions n'ont pas été réclamées mais elles restent prévues. Le tableau est accepté par vote par le conseil municipal.

Objet	Tiers	BP 2015	REALISE EN 2015	PROPOSITION 2016	
SUBVENTION	AMICALE HABIT COURLANDON	1500	1 500,00	1500	
SUBVENTION	ADMR	200	0,00	400	2015+2016
PARTICIPATION SEJOUR PEDAGOGIQUE A PARIS POUR 4 ENFANTS	COLLEGE THIBAUD DE CHAMPAGNE		0,00		
SUBVENTION	ASS. PARENTS ELEVES FCPE	50	0,00	100	2015+2016
SUBVENTION	ASS. SENTIERS RANDONNEES	20	0,00	40	2015+2016
VOYAGE LINGUISTIQUE GRANDE BRETAGNE 2 ENFANTS	COLLEGE THIBAUD DE CHAMPAGNE	600	0,00	600	

VOYAGE EN Italie	COLLEGE THIBAUD DE CHAMPAGNE		0,00	
	ECOLE DE COURLANDON	400	352,00	400
	MAISON DES JEUNES DE FISMES		38,20	100
	COLLEGE THIBAUD DE CHAMPAGNE			600
	TOTAL	2770	1 890,20	3 740,00

COTISATIONS	ASS. REMOISE AMIS DES BETES	80	80,00	80
-------------	-----------------------------	----	-------	----

VII – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Sur proposition du Maire et après délibération, le conseil municipal fixe comme suit les taux d'imposition des contributions directes, en ce qui concerne la part communale, pour l'année 2016, à savoir :

- taxe d'habitation : 13,70 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,44 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 10,76 %
- CFE : 9,46 %

VIII – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 Budget général.

Après lecture détaillée et délibération, le conseil municipal adopte et vote le budget primitif de l'exercice 2016, proposé par le maire, arrêté et équilibré, en recettes et en dépenses, aux sommes suivantes :

- Budget principal :

Section d'investissement : 431 437 €

Section de fonctionnement : 221 472 €

IX – SALLE COMMUNALE : PRET, DEVIS MODIFICATIF, ASSURANCES DOMMAGES OUVRAGES

- 1) Devis modificatif : M. le Maire explique au conseil une demande de travaux complémentaires :
 - à l'entreprise Goncalvés (le lot gros-œuvre, maçonnerie) pour la reprise de l'angle gauche du bâtiment existant de la salle communale côté de la place. En effet les pierres présentent un état de dégradation important et avant la repose de la descente d'eau, il est nécessaire de reprendre ces pierres. Le montant du devis est de 905 € HT
 - A l'entreprise SER pour le lot n°6 électricité. Modification des blocs de sorties de secours et mise en place d'une prise spéciale dans la cuisine pour la cuisinière électrique pour un montant 790 € HT.

Le conseil municipal accepte ces devis et autorise M. Mériaux à signer tout document concernant ce dossier.

- 2) Prêt : M. le Maire présent au conseil les propositions reçues par le Crédit agricole et la caisse d'épargne pour l'emprunt à contracter de 40 000 €.
La proposition du Crédit agricole est la moins chère et le taux fixe proposé ce jour pour une durée de 12 ans est de 1.59 % mais il est possible d'être légèrement modifiée d'ici le moment de la signature du contrat
Le conseil municipal accepte cette proposition et donne l'autorisation à M. Mériaux de signer tous documents concernant la mise en place de ce prêt.
- 3) Assurances dommages-ouvrages :
La commune étant constructeur peut souscrire une assurance dommages-ouvrages pour les travaux de la salle communale. Cette assurance permet à tout maître d'ouvrage de régler beaucoup plus facilement les litiges et malfaçons avec les entreprises qui ont réalisés les travaux, ce qui n'empêche pas ces entreprises d'être détenteur d'une assurance de travaux biennale ou décennales suivant les corps de métier.
Après des explications complémentaires de M. Mériaux et après un vote, le conseil municipal ne souscrit pas à ce type d'assurance.

X – TRAVAUX ROUTE DE BASLIEUX

M. Mériaux informe le conseil municipal que les travaux envisagés sur la route de Baslieux-les-Fismes ne seront peut-être pas pris en investissement mais en fonctionnement, il nous faudra attendre la prise en charge par la DETR ou autre subvention pour connaître la décision finale.

XI – PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

M. le maire informe le conseil municipal que la consultation pour l'établissement a été envoyée à 5 sociétés et que seulement 2 candidats ont remis des offres. Il précise que l'agence d'urbanisme de Reims n'a pas remis d'offre et n'a même pas transmis de courrier pour expliquer sa position alors que cette agence avait établi le plan d'occupation des sols du village.

Les offres des candidats sont les suivantes :

- 1) La SAFER pour un montant HT de 18 725 €
- 2) La Société Géogram pour un montant HT de 16 535 €.

Ces deux sociétés ont répondu avec des propositions similaires. Le conseil municipal après un vote à l'unanimité décide de retenir le devis de la société Géogram et autorise M. Mériaux à d'une part présenter ce devis pour une demande de subvention et d'autre part de signer avec la société Géogram tout document pour concrétiser ce dossier.

XII – ACHAT TERRAIN DE M. CARON GUY

M. le maire rappelle les faits et informe le conseil de l'estimation reçue de la part des Domaines à savoir 10 € du m². Une réponse écrite et argumentée sera préparée par M. Mériaux, présentée aux membres du conseil et après acceptation transmise à M. Caron.

XIII – CIMETIERE

Dans le but que la commune possède un plan précis avec les bonnes implantations, M. le maire propose deux devis pour l'établissement de ce document.

Le cabinet Dupont propose un devis de 715 € HT et le cabinet Cholet propose un devis de 910 € HT .

Après discussions et informations complémentaires, le conseil municipal retient la proposition du Cabinet Dupont et donne mandat à M. le maire de passer la commande de ce projet.

XIV – QUESTIONS DIVERSES

1) M. Mériaux a rencontré le boulanger de Fismette et celui-ci doit confirmer très prochainement s'il est d'accord pour vendre les jeudis et vendredis du pain et des viennoiseries dans le village.

2) Les regards récemment posés rue Nicolas de Fougères sont un peu bancales. M. Mériaux contactera STPE pour effectuer la reprise de ce défaut.

3) Pour la Vesle : l'importance du niveau d'eau, ainsi que la mise en place d'une réhausse en bois sur le déversoir inquiète un certain nombre de conseillers. M. Mériaux organisera une réunion avec les personnes concernées par ce problème

4) M. Cattarin Pierre demande pourquoi les plots fonte ne sont pas posés sur la place du Monuments aux morts. M. Mériaux rappelle qu'il a fallu d'abord procéder aux changements de quelques bordures et laisser finir l'hiver. Ces travaux vont être prochainement entrepris par notre homme d'entretien.

5) M. Prévost J.P. informe de la nécessité d'intervenir rapidement sur l'ancien jardin exploité par M. Audren à l'extrémité du terrain de foot, un courrier dans ce sens sera transmis à l'intercommunalité.

6) Un courrier sera distribué dans le village concernant l'élagage des arbres dans les propriétés mais qui se situent en limite de voirie.

7) M. Dieu signale le non-respect des cédez le passage et la vitesse importante des véhicules dans les entrées du village. M. Mériaux informera par courrier la gendarmerie de ces problèmes afin d'intensifier leur passage et leur contrôle.

8) M. Mauvezin demande une étude pour une mise en place de l'ancienne pompe à eau, avec construction d'un abri.

9) Les voitures stationnent sur les pelouses derrière l'église, il est demandé de poser de piquets en bois afin de délimiter la voirie des espaces verts.

10) Lavoir : afin d'améliorer le débit d'eau au lavoir, des travaux de désensablement seront entrepris prochainement par Messieurs Prévost JP, Prévost Laurent, Mauvezin Frédéric, et Morel Patrice dans un réservoir situé dans les bois communaux.

Auditrices libres : Mme Dessoye Aline . En fin de séance du conseil Mme Dessoye nous commente la carte des chemins récemment entretenus et confirme l'amélioration très nette des accès.

La séance est levée à 21 H 30.